

L'inventaire

L'inventaire se réalise en trois étapes qui consistent en :

1. L'analyse cartographique du territoire à inventorier et la première visite sur le terrain pour valider les peuplements ciblés.
2. La prise de données et les tests de récolte dans les peuplements sélectionnés au préalable.
3. L'analyse des résultats et les recommandations.



1. Procédure d'analyse cartographique et de positionnement des peuplements à inventorier

- 1.1 Localiser les peuplements potentiels du territoire à inventorier à partir de cartes écoforestières et topographiques ou de photos aériennes, en fonction des caractéristiques recherchées suivantes :
 - Dépôts de surface de types fluvio-glaciaires (2B), marins (5S), fluviatiles (3) et éoliens (9).
 - Pentes de catégories A et B.
 - Éliminer les polygones selon leurs perturbations d'origine : friche (Fr), chablis (Cht), aulnaie (Al) et dénudé humide (DH).
 - Déterminer le potentiel selon le type de perturbation moyenne ou intervention partielle : coupe avec protection de la régénération (CPR), plantation (P), coupe totale (CT) ainsi que l'année de la perturbation.
 - Type écologique associé aux groupes d'espèces indicatrices comprenant les codes VAA (*Vaccinium angustifolium*) et VAM (*Vaccinium myrtilloide*) de la région.
- 1.2 Positionner les regroupements de peuplements homogènes (même type écologique, pente, drainage, etc.) sur les cartes et calculer la superficie totale de ces regroupements.
- 1.3 Préparer les cartes terrain illustrant les peuplements à visiter. Imprimer deux exemplaires, sur feuilles hydrofuges de préférence. Les cartes doivent avoir la rose des vents, l'échelle (1 : 2500 à 1 : 3500), les accès routiers, etc.
- 1.4 Planifier les inventaires terrain pour les différents peuplements ciblés en fonction des accès routiers et des autres informations disponibles.
- 1.5 Valider les peuplements sur le terrain. Si le territoire semble correspondre aux cartes écoforestières, passer à l'étape suivante. Si non, refaire l'analyse cartographique et recalculer la superficie totale des regroupements.
- 1.6 Déterminer le nombre de parcelles d'inventaire terrain à installer en fonction de la superficie totale du regroupement : le nombre de parcelles suggéré pour les petits territoires (moins de 50 ha de superficie) est d'une *parcelle par 2 ha*. Pour les territoires plus grands (50 ha et plus), sélectionner 20 % du territoire à inventorier et installer également *une parcelle par 2 ha*.

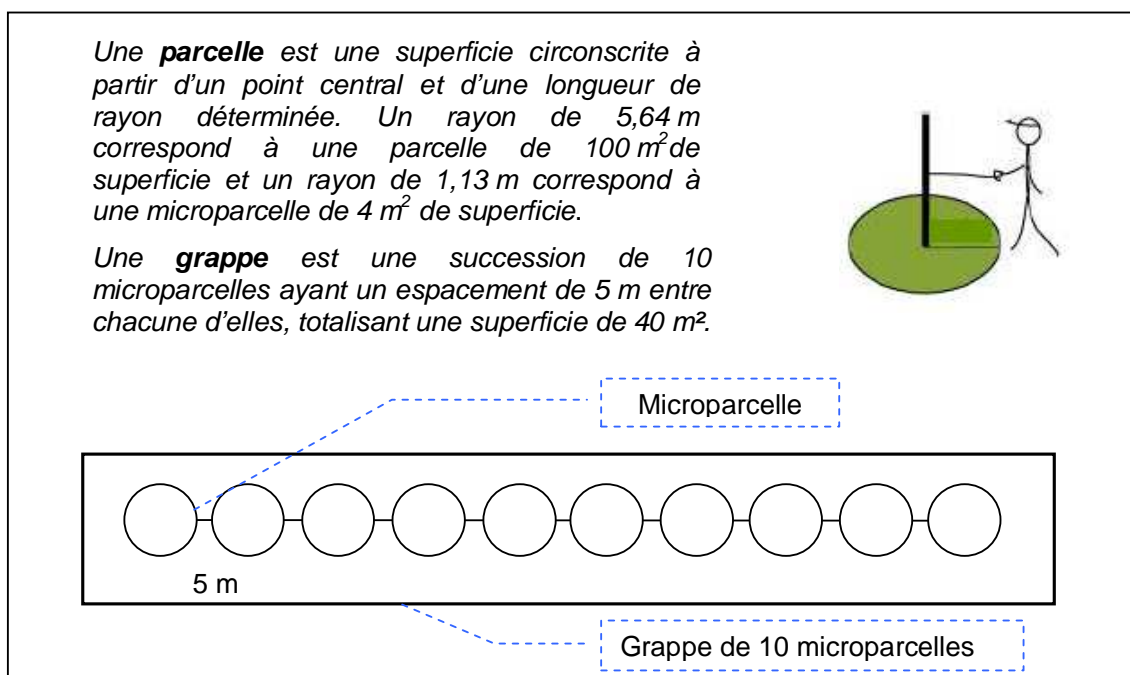
Bleuets sauvages (*Vaccinium angustifolium* et *V. myrtilloides*)

Récolte de fruits à valeur commerciale

- 1.7 Sélectionner, dans un premier temps, les sites faciles d'accès et ne pas dépasser 350 m de la route pour évaluer le site. Visiter au moins chaque regroupement ou type écologique différent ou visiter au moins 20 % des peuplements sélectionnés.
- 1.8 Positionner les parcelles d'inventaire terrain sur les cartes à l'intérieur des regroupements sélectionnés au préalable. L'emplacement des parcelles doit respecter la représentativité du peuplement, c'est-à-dire éviter les bords des sentiers, les routes, les écotones, etc. Les parcelles doivent être positionnées de façon à couvrir l'ensemble du territoire à l'étude.

2. Procédure de prise de données et test de récolte dans les peuplements productifs

- 2.1 Localiser l'emplacement des parcelles d'inventaire sur le terrain à l'aide des informations cartographiques ou des coordonnées GPS. Les parcelles ont un rayon de 5,64 m pour les secteurs homogènes. Pour les secteurs moins denses, réaliser une grappe d'inventaire contenant 10 microparcelles de 1,13 m de rayon (voir figure ci-dessous). Tracer le contour de la parcelle au moyen de peinture.



- 2.2 Noter les informations concernant la parcelle sur le formulaire «prise de données terrain» prévu à cet effet :
 - Informations générales (date, municipalité, point GPS...).
 - Caractéristiques physiques générales de la station (type de sol, pente, drainage...).
- 2.3 Récolter tous les bleuets à l'intérieur de la parcelle (ou grappe). Peser et compiler les données dans le formulaire.
- 2.4 Si les photos aériennes du site sont disponibles, délimiter et noter le contour du site échantillonné en traçant avec un crayon-feutre les limites sur la photo aérienne. Si non, s'assurer d'avoir la superficie du peuplement (polygone) à partir des cartes écoforestières. Si les photos aériennes ni les cartes écoforestières ne sont disponibles, tracer le contour du site au moyen d'un GPS. L'assistance géomatique permet de mesurer la superficie réelle du site.

Bleuets sauvages (*Vaccinium angustifolium* et *V. myrtilloides*) Récolte de fruits à valeur commerciale

3. Procédure d'analyse des résultats

- 3.1 Créer un dossier spécifique à l'ordinateur et compiler les données recueillies dans le formulaire « compilation ».
- 3.2 Transférer les points GPS dans un logiciel informatique approprié et en enregistrer une copie dans un dossier spécifique.
- 3.3 Mesurer la superficie totale des regroupements à l'aide de la géomatique.
- 3.4 Calculer la quantité moyenne de fruits récoltés (kg) par regroupement et effectuer une évaluation à l'hectare dans le formulaire « estimation ».
- 3.5 Estimer la quantité de biomasse récoltable pour l'ensemble des regroupements.

Liste du matériel

- ✓ Cartes et photos aériennes du territoire
- ✓ Feuilles de formulaire (hydrofuges ou non)
- ✓ Cordes de 1,13 m et de 5,64 m attachées à un piquet
- ✓ Topofil
- ✓ Balance de terrain
- ✓ Sacs pour la récolte
- ✓ GPS
- ✓ Appareil photo
- ✓ Crayons (plomb et feutre)
- ✓ Ruban et peinture forestiers
- ✓ Trousse de secours

Informations générales

Titre du projet :
Date :
Municipalité :
Secteur:
Évaluateurs:
Point GPS :
Numéro de photos :

Description physique

Parcelle de 5,64 m ou grappe de 10 microparcelles de 1,13 m

Numéro de la parcelle ou de la grappe :
Type de sol :
Pente :
Drainage :
Type de peuplement, type écologique :
Interventions sylvicoles, année :

Parcelle (5,64 m) ou grappe (10 x 1,13 m)

Microparcelle	Poids total (g ou kg)
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
Moyenne ou total	

Commentaires :